



PERIODES DE RELEVES DES COMPTEURS ET DE FACTURATION

N° Zone de facturation (voir carte)	Période de relève des compteurs	Edition de la facture réelle *	Edition de la facture estimée **	Début de la mensualisation
1	Février	Avril	Septembre	10 Juin
2	Mars	Mai	Octobre	10 Juillet
3	Avril	Juin	Novembre	10 Août
4	Mai	Juillet	Décembre	10 Septembre
5	Septembre/Octobre	Décembre	Juin	10 Février
Lageon Lhoumois	Fait par le SEVT ***	Décembre	Juin	10 Février

*Facture réelle = facture éditée suite au relevé du compteur

**Facture estimée = facture éditée sur une estimation de la consommation en fonction de celle des 3 années précédentes ou selon une consommation de référence en l'absence d'antériorité

***SEVT = Le Syndicat de l'Eau du Val du Thouet fait le relevé du compteur et le Syndicat des Eaux de la Gâtine facture l'assainissement des eaux usées suite au relevé du compteur

